

Les observations déposées sur la plateforme de consultation			
Date de soumission	Date de lancement	Date de la dernière action	Vos observations:
	2023-06-06 13:13:40	2023-06-06 13:14:22	
	2023-06-06 17:06:53	2023-06-06 17:07:08	
	2023-06-06 18:03:34	2023-06-06 18:03:34	
2023-06-06 19:36:57	2023-06-06 19:33:25	2023-06-06 19:36:57	Rien à dire Il ne reste plus que quatre bateaux Cela reste insignifiant rapporté à la taille de l'océan Avis favorable
	2023-06-06 21:18:44	2023-06-06 21:18:44	
	2023-06-06 21:27:25	2023-06-06 21:27:30	
	2023-06-06 21:27:25	2023-06-06 21:29:47	
2023-06-07 19:20:14	2023-06-06 21:48:17	2023-06-07 19:20:14	Avis positif
	2023-06-07 08:29:31	2023-06-07 08:29:31	
	2023-06-07 15:18:31	2023-06-07 15:22:18	
	2023-06-08 18:09:45	2023-06-08 18:10:28	
	2023-06-09 09:20:13	2023-06-09 09:21:13	
2023-06-14 14:21:12	2023-06-14 14:18:57	2023-06-14 14:21:12	Je suis pour conserver l usage des filets remorqués dans la bande des trois milles de la côte.
2023-06-14 23:01:48	2023-06-14 22:54:48	2023-06-14 23:01:48	Pour l'avoir pratiqué à bord du XX ,immatriculé à XX, en 2011, j'affirme que c'est un vrai massacre. Enormément de rougets, soles turbos et bars , hors taille rejetés à l'eau. Il fallait lever le filet toute les deux heures si l'on ne voulait trop abîmer le peu de poisson qui faisait la tailleC'est une aberration de nos jours, à l'heure où la profession doit absolument se remettre en question, et changer ses habitudes, pour essayer de sauver le peu qu'il reste.
	2023-06-19 15:18:34	2023-06-19 15:18:43	
2023-06-20 08:08:00	2023-06-20 08:06:32	2023-06-20 08:07:59	Avis favorable au 3 mm
2023-06-20 08:09:40	2023-06-20 08:08:25	2023-06-20 08:09:40	Avis favorable à la pêche
2023-06-20 08:10:56	2023-06-20 08:09:53	2023-06-20 08:10:56	Avis favorable à la pêche
	2023-06-21 14:02:56	2023-06-21 14:07:41	Il est inadmissible
	2023-06-21 14:05:54	2023-06-21 14:05:54	
2023-06-21 14:28:53	2023-06-21 14:22:40	2023-06-21 14:28:53	<p>Ce projet d'arrêté est une aberration</p> <p>Alors que partout sur le littoral les dérogations au chalutage dans les 3 milles sont supprimés</p> <p>Vous proposez de remettre 4 chalutiers qui sont armés en deuxième catégorie à chaluter dans la bande côtière avec du maillage de 35 mm pour pêcher du cetau</p> <p>On ne peut qu'imaginer le carnage sur les juvéniles que cela va être et les rejets que cela va induire</p> <p>Je suis patron sur le chalutier XX de xx moins de 12 m</p> <p>Vous avez refuser de peser les bourrelets de nos chaluts et pour cause 130 kg de bourrelets pour nos petits bateaux 250kg pour les bateaux arcachonnais</p> <p>Nous sommes les premiers impacté par le champs de tir et le plateau continental réduit dans le sud et nous sommes obligés de travailler en dehors des 3'</p> <p>Si vous validez cette dérogation pour ces bateaux cela sera une rupture d'égalité devant la loi une concurrence déloyale et une aberration écologique</p> <p>En postulant pour l'obtention de cette dérogation nous avons proposer de travailler avec le maillage de référence 70mm</p> <p>Mais apparemment cela ne vous pose pas de problème de maintenir le projet d'arrêté avec des maillages de 35 mm</p> <p>Je suis donc contre la promulgation de cet arrêté en l'état qui n' a pas récolté l'unanimité au sein du bureau de comité régional</p> <p>Si vous promulguiez l'arrêté en l'état nous nous réservons le droit de porter l'affaire devant le tribunal administratif en une</p>
	2023-06-21 14:29:24	2023-06-21 14:29:24	

			<p>Ce projet d'arrêté est une aberration Alors que partout sur le littoral les dérogations au chalutage dans les 3 milles sont supprimés Vous proposez de remettre 4 chalutiers qui sont armés en deuxième catégorie à chaluter dans la bande côtière avec du maillage de 35 mm pour pêcher du cetau On ne peut qu'imaginer le carnage sur les juvéniles que cela va être et les rejets que cela va induire Je suis patron sur le chalutier XX de xx moins de 12 m Vous avez refusé de peser les bourrelets de nos chaluts et pour cause 130 kg de bourrelets pour nos petits bateaux 250kg pour les bateaux arcachonnais Nous sommes les premiers impactés par le champs de tir et le plateau continental réduit dans le sud et nous sommes obligés de travailler en dehors des 3' Si vous validez cette dérogation pour ces bateaux cela sera une rupture d'égalité devant la loi une concurrence déloyale et une aberration écologique En postulant pour l'obtention de cette dérogation nous avons proposé de travailler avec le maillage de référence 70mm Mais apparemment cela ne vous pose pas de problème de maintenir le projet d'arrêté avec des mailles de 35 mm Je suis donc contre la promulgation de cet arrêté en l'état qui n'a pas recollé l'unanimité au sein du bureau de comité régional Si vous promulgez l'arrêté en l'état nous nous réservons le droit de porter l'affaire devant le tribunal administratif en une action commune avec mon armateur et la XX</p>
2023-06-21 18:19:46	2023-06-21 18:17:36	2023-06-21 18:19:46	
	2023-06-22 11:20:48	2023-06-22 11:22:06	
			<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-22 11:32:51	2023-06-22 11:32:21	2023-06-22 11:32:51	
			<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-22 11:34:27	2023-06-22 11:33:41	2023-06-22 11:34:27	
			<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-22 11:35:48	2023-06-22 11:35:10	2023-06-22 11:35:48	
	2023-06-22 12:42:53	2023-06-22 12:42:53	
	2023-06-22 15:11:47	2023-06-22 15:11:57	
			<p>Je souhaite que cette action perdure du fait de l'intérêt pour la filière locale et de son historique de plusieurs décennies.</p>
2023-06-22 16:48:36	2023-06-22 16:44:59	2023-06-22 16:48:36	
			<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-22 17:22:50	2023-06-22 17:21:17	2023-06-22 17:22:50	

			<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-22 18:03:34	2023-06-22 18:02:56	2023-06-22 18:03:34	
			<p>bonjour je ne suis pas un fanatique de l'écologie mais concernent les espèce animal juvénile et leurs habitat , il est urgent qu'il faut faire quelque chose et rapidement , car on est entrain exterminer des espèce comme,</p> <p>les Bébé Seiche, Bar,Rouget,Sole,Turbo,barbu, Dorade,Calamar , maigre, voir Esturgeon etc..</p> <p>La bande des 3 mil doit impérativement être une zones de protection pour ces petit poissons , car ces vraiment leurs habitat ou il naisse et reste un certain temps avant de prendre le large .</p> <p>Sous prétexte que certain navires pêche le ceteau avec un maillage de moins 40mm, il fond de gros dégât dans ces petits poisson, qui sont rejeter mort ,</p> <p>de plus lorsque l on pêche le ceteau avec du 35 mm on devait avoir 90% espèce cible a bord lor du débarquement reglement CE n 850-1998 se qui n etait pas toujours le cas il suffit de regarder les embarquement.</p> <p>mais J'ai aussi constater un gros flou avec la nouvelle règlementation CE 1240-2019. concernent le pourcentage les espèces cible qui ne figure plus sur le ce 2019</p> <p>ou on attends toujours la nouvelle circulaire pour les pourcentage depuis 2019, étrange !!</p> <p>peut être que J'ai pas toute les page , ou mal compris</p> <p>tous sa pour dire que la bande des 3 milles devrait rapidement rester une zone de protection pour petits poisson pour tout type engins a l'exception des métiers de ligne ,casier</p> <p>et dérogoire pour petit chalutier de moins de 12 mt avec moins de 110kw(150cv)</p> <p>et fileyeur de moins de 12mt avec une quantité très restreinte de filet maillant a déterminer.</p> <p>si rien est fait notre poisson français va se raréfier .dans le sud de 45*30 n zone que je connais très bien</p> <p>toute ces dérogoation obsolète devrait être supprimer rapidement afin d avoir un pêche durable , pour les jeune avenir</p> <p>et que certain organsine devrait s abstenir avant émettre des avis favorable .</p> <p>et concerter des professionnels.</p>
2023-06-22 18:09:04	2023-06-22 18:06:10	2023-06-22 18:09:04	
2023-06-23 07:39:14	2023-06-23 07:38:21	2023-06-23 07:39:14	Favorable à la pêche dans les 3 m
2023-06-23 07:40:37	2023-06-23 07:39:39	2023-06-23 07:40:37	Favorable
	2023-06-23 08:30:12	2023-06-23 08:32:33	

2023-06-23 08:33:05	2023-06-23 08:31:36	2023-06-23 08:33:05	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.
2023-06-23 09:04:21	2023-06-23 08:34:30	2023-06-23 09:04:21	Étant directement concerné par le sujet il est évident que je donne un avis favorable au chalutage dans la zone des 3 milles. Je suis pour une pêche durable et propre et c'est ce que nous nous efforçons de faire en respectant la réglementation d'où mon incompréhension de vouloir nous sortir de la zone pour des raisons totalement infondées. En vous remerciant par avance de la bonne décision à prendre.
2023-06-23 08:37:19	2023-06-23 08:35:43	2023-06-23 08:37:19	
2023-06-23 08:42:52	2023-06-23 08:40:23	2023-06-23 08:42:52	Avis favorable à cette pratique de pêche indispensable à la filière Arcachonnaise
	2023-06-23 08:53:02	2023-06-23 08:53:02	
2023-06-23 09:03:59	2023-06-23 09:02:34	2023-06-23 09:03:59	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.
2023-06-23 09:19:34	2023-06-23 09:16:53	2023-06-23 09:19:34	favorable à la pêche et à la Réglementation de l'usage d'un filet remorqué à moins de trois milles de la laisse de basse mer du littoral du département de la Gironde
2023-06-23 09:31:14	2023-06-23 09:29:20	2023-06-23 09:31:14	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.
2023-06-23 10:46:51	2023-06-23 10:45:51	2023-06-23 10:46:51	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.
2023-06-23 11:04:40	2023-06-23 11:03:10	2023-06-23 11:04:40	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.
2023-06-23 11:21:06	2023-06-23 11:18:54	2023-06-23 11:21:06	J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle. Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.

2023-06-23 11:40:34	2023-06-23 11:39:09	2023-06-23 11:40:34	<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
2023-06-23 11:54:52	2023-06-23 11:52:42	2023-06-23 11:54:52	<p>Je ne vois aucune objection à ce que ces navires pratiquent la pêche dans la zone des 3 milles.</p>
2023-06-23 15:38:01	2023-06-23 15:37:01	2023-06-23 15:38:01	<p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p>
	2023-06-23 15:38:14	2023-06-23 15:38:14	
2023-06-23 19:38:07	2023-06-23 19:37:09	2023-06-23 19:38:07	<p>Bonjour,</p> <p>J'émet un avis favorable à cette consultation publique. En effet, la pêche des chalutiers arcachonnais dans la zone des trois milles est une pratique qui existe depuis plusieurs décennies. Cette activité professionnelle est très encadrée et réglementée, en supplément des textes européens et nationaux qui régissent la pêche professionnelle.</p> <p>Cette activité doit perdurer pour maintenir les enjeux économiques de toute une filière.</p> <p>Cordialement</p>
2023-06-24 12:15:00	2023-06-24 12:09:11	2023-06-24 12:15:00	<p>Bonjour cela est vitale pour l'es équipage ainsi que les armateur c est sur cette période que nous faisons notre plus bon salaire pour ma part ayant était armateur cela est plus que vitale et je suis la troisième génération de marin on a toujours eu le droit de chalutier dans les trois milles faut rappeler que le poisson que l on cible suis une ligne de sonde et ne se trouve pas ailleurs avec toute les différentes contrainte que l on rencontre avec les quotas la pêche devient très compliqué</p>

			<p>Monsieur l'enquêteur Vous pourrez rajouter a mon mail transmis au directeur que madame XX doit joindre à la consultation ce petit complément Je reste stupéfait du courrier du directeur de l'ifremer Le chalut pélagique ne pose pas de problème dans les 3' Pour info ce chalut la ratissera du fond à la surface aucune chance pour les juvéniles et aucune étude d'impact sur son utilisation dans cette zone de nursery n'a été faite Principe de précaution Interdiction Mais non J'ai transmis les photos du maillage de référence 70mm avec lequel nous nous sommes proposés de travailler et le choix des bateaux utilisant du 35mm est apparemment préférable Massacre de juvéniles dans la nursery évident Pas besoin de lancer une étude ou d'avoir de grandes études en biologie Marine pour déduire cela Une fois de plus si monsieur XX valide ça c'est qu'il renie sa profession et son devoir d'application du principe de précaution Il serait temps de prendre du recul face à ce projet d'arrêté de se mettre autour de la table et ne pas faire cela dans la précipitation Actuellement les chalutiers travaillent comme tout le monde en dehors des 3' pêchent du ceteau et sont loin de devoir déposer leur bilan Si cet arrêté passe en l'état cela fera un précédent et je comme on médiatisera la chose cela fera un précédent intolérable pour tout ceux qui on vu leur dérogation au chalutage dans les 3' supprimé dernièrement Je ne sais pas ce qui pousse l'administration à s'engager aussi fortement dans cette voie (peut être des pressions politiques) Il faut se rendre a l'évidence c'est la fin d'une époque il est possible d'évoluer et continuer à travailler éventuellement dans cette zone mais pas avec ce type de maillage et redistribuer les cartes en faisant preuve d'équité d'égalité et de protectionnisme envers la nature</p>
2023-06-24 15:29:19	2023-06-24 14:54:08	2023-06-24 15:29:19	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Alors que les dérogations au chalutage dans la bande des 3 milles sont supprimés sur la plupart du littoral. Vous ne pouvez pas laisser des bateaux de cette envergure détruire la zone où vit le poisson juvénile et donc les rejets que cela engendreraient... De plus la filière pêche subit des pressions de plus en plus violentes sur le plan environnemental. Il est temps de penser au futur pour une réelle pêche durable et équitable au profit de toutes les unités présentes sur la bande côtière qui pourra également profiter aux futures générations. Je suis donc contre la promulgation de cet arrêté.</p> <p>Bien cordialement,</p>
2023-06-24 16:38:19	2023-06-24 15:48:33	2023-06-24 16:38:19	
	2023-06-24 18:52:21	2023-06-24 18:53:13	